

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Seize, le Vingt Cinq Février, à 18 heures 00, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 19 Février 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE - M. LUST - Mme PLUMET - Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - BOSCHER - Mmes LEFEVRE -CHAPRON - DAHINDEN - GUEHL - Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. COLAS qui donne pouvoir à M. DRUMARE
M. LEGAY qui donne pouvoir à M. LESAULNIER
Mme LEMOINE - M. PREVOT

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 2 MARS 2016

ARRIVÉE

Secrétaire de séance : Mme Michèle DAHINDEN



2016 - 01 : SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le vote des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2016
Comité des Fêtes	4 500.00
Anciens Combattants de Saint-Pierre-de-Cormeilles	550.00
ISCL	200.00
Sapeurs-Pompiers de Cormeilles	200.00
Association Cantonale des Maires	150.00
Union des Maires et Élus de l'Eure	115.00
Secours Catholique de Cormeilles	100.00
Riverains de la Calonne de Cormeilles	100.00
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50.00
S.A.R.S d'Appeville-Annebault	600.00
CFAIE (Centre de Formation d'Apprentis de l'Eure)	120.00
MFREO de Routot	60.00
MFR de Blangy le Château	60.00
TOTAL	6 805.00

Cette dépense sera prélevée sur le budget primitif 2016 – Section de Fonctionnement. Article 6574.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



Commune de Saint Pierre de Cormeilles (Eure)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Seize, le Vingt Quatre Mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 18 Mars 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire, M. DRUMARE, M. LUST, Mme PLUMET Adjoints
MM. LOSIER, TOURAINE, COLAS, BOSCHER, Mmes LEFEVRE, CHAPRON, DAHINDEN,
GUEHL, LEMOINE, M. LEGAY Conseillers Municipaux,

PRÉFECTURE DE L'EURE

ABSENT EXCUSÉ : M. PREVOT

22 AVR. 2016

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUEHL

ARRIVÉE



**2016-02 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
L'EURE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'article 25 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agent momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n°84-53 et par convention.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Pour assurer la continuité du service administratif, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 et il présente la convention à partir de laquelle les demandes de mise à disposition de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG27.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal

Décide

Sur quoi statuant,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG27.

Approuve le projet de convention afférent, tel que présenté par Monsieur le Maire, et éventuellement toute nouvelle convention émanant du CDG27 ;

Autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention avec Monsieur Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure ;

Dit que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG27, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



29 AVR. 2016

Commune de Saint Pierre de Cormeilles (Eure)



ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Seize, le Vingt Quatre Mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 18 Mars 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire, M. DRUMARE, M. LUST, Mme PLUMET Adjoints
MM. LOSIER, TOURAINE, COLAS, BOSCHER, Mmes LEFEVRE, CHAPRON, DAHINDEN,
GUEHL, LEMOINE, M. LEGAY Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ : M. PREVOT

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUEHL



2016 - 03 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame Minot, Comptable de la trésorerie de Beuzeville pour présenter les Comptes Administratifs 2015, exposés comme suit :

1) Compte Administratif du budget de la COMMUNE

	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultats 2015	Reprise / exercice antérieur (2014)	Départ Budget 2016
Fonctionnement	264 951.87	306 475.64	41 523.77	412 675.75	385 248.73
Investissement	166 461.39	111 928.52	-54 532.87	-66 550.79	-121 083.66
TOTAL	431 413.26	418 404.16	-13 009.10	346 124.96	264 165.70

2) Compte Administratif du budget ASSAINISSEMENT

	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultats 2015	Reprise / exercice antérieur (2014)	Départ Budget 2016
Fonctionnement	7 964.78	9 383.07	1 418.29	38 704.55	40 122.84
Investissement	179.06	3 956.78	3 777.72	32 864.49	36 642.21
TOTAL	8 143.84	13 339.85	5 196.01	71 569.04	76 765.05

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé

**Le Maire,
Jacky LESAULNIER**



Commune de Saint Pierre de Corneilles (Eure)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Seize, le Vingt Quatre Mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Corneilles légalement convoqué le 18 Mars 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire, M. DRUMARE, M. LUST, Mme PLUMET Adjoint
MM. LOSIER, TOURAINE, COLAS, BOSCHER, Mmes LEFEVRE, CHAPRON, DAHINDEN,
GUEHL, LEMOINE, M. LEGAY Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ : M. PREVOT

PRÉFECTURE DE L'EURE

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUEHL

29 AVR. 2016

ARRIVÉE

2016 - 03 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Monsieur Le Maire laisse la parole à Madame Minot, Comptable de la trésorerie de Beuzeville pour présenter les Comptes Administratifs 2015, exposés comme suit :

1) Compte Administratif du budget de la COMMUNE

	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultats 2015	Reprise / exercice antérieur (2014)	Départ Budget 2016
Fonctionnement	264 951.87	306 475.64	41 523.77	412 675.75	385 248.73
Investissement	166 461.39	111 928.52	-54 532.87	-66 550.79	-121 083.66
TOTAL	431 413.26	418 404.16	-13 009.10	346 124.96	264 165.70

2) Compte Administratif du budget ASSAINISSEMENT

	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultats 2015	Reprise / exercice antérieur (2014)	Départ Budget 2016
Fonctionnement	7 964.78	9 383.07	1 418.29	38 704.55	40 122.84
Investissement	179.06	3 956.78	3 777.72	32 864.49	36 642.21
TOTAL	8 143.84	13 339.85	5 196.01	71 569.04	76 765.05

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé

Le Maire,
Jacky LESAULNIER



20 MAI 2016

ARRIVÉE

Commune de Saint Pierre de Cormeilles (Eure)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Seize, le Vingt Quatre Mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 18 Mars 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire, M. DRUMARE, M. LUST, Mme PLUMET Adjoint
MM. LOSIER, TOURAINE, COLAS, BOSCHER, Mmes LEFEVRE, CHAPRON, DAHINDEN,
GUEHL, LEMOINE, M. LEGAY Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ : M. PREVOT

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUEHL



**2016 - 04 AFFECTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT 2015
sur LE BUDGET PRIMITIF 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2015 ;
Constatant un excédent de fonctionnement de **40 998.24 €**

DÉCIDE de l'affecter comme suit :

A/ Résultat de l'Exercice	41 523.77 €
B/ Résultat antérieur reporté	343 724.96 €
C/ TOTAL du résultat à affecter	385 248.73 €
D/ Solde d'exécution d'investissement 2015 (D.001) Déficit de financement	- 121 083.66 €
F) BESOIN DE FINANCEMENT (D+E)	121 083.66 €
Affectation en réserve d'investissement (R1068)	121 083.66 €
G) Résultat de fonctionnement reporté (R002)	264 165.70 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé

**Le Maire,
Jacky LESAULNIER**



Commune de Saint Pierre de Cormeilles (Eure)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Seize, le Vingt Quatre Mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 18 Mars 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire, M. DRUMARE, M. LUST, Mme PLUMET Adjointes
MM. LOSIER, TOURAINE, COLAS, BOSCHER, Mmes LEFEVRE, CHAPRON, DAHINDEN,
GUEHL, LEMOINE, M. LEGAY Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ : M. PREVOT

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUEHL

PREFECTURE DE L'EURE

29 AVR. 2016

ARRIVÉE



2016 - 05 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2016

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, majoritairement,

DÉCIDE de VOTER les taux d'imposition des Taxes Directes Locales décomposés de la manière suivante :

	Pour mémoire 2015	2016
TAXE D'HABITATION	9,95	10,05
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	7,95	8,03
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	14,11	14,25
CFE	12,77	12,90

FIXE le montant des sommes à recouvrer au titre des Contributions Directes 2016 à : **131 722 €**

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé

**Le Maire,
Jacky LESAULNIER**



29 AVR. 2016

Commune de Saint Pierre de Cormeilles (Eure)



ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Seize, le Vingt Quatre Mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 18 Mars 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire, M. DRUMARE, M. LUST, Mme PLUMET Adjoint
MM. LOSIER, TOURAINE, COLAS, BOSCHER, Mmes LEFEVRE, CHAPRON, DAHINDEN,
GUEHL, LEMOINE, M. LEGAY Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ : M. PREVOT

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUEHL

**2016 - 06 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015**

Il est présenté au Conseil Municipal les Comptes de gestion 2015 (Commune, Assainissement, CCAS) établis par Madame MINOT, Comptable de la Trésorerie de Beuzeville, dont les chiffres sont en concordance avec les Comptes Administratifs 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les Comptes de Gestion (Commune, Assainissement).

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé

**Le Maire,
Jacky LESAULNIER**



Commune de Saint Pierre de Cormeilles (Eure)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Seize, le Vingt Quatre Mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 18 Mars 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire, M. DRUMARE, M. LUST, Mme PLUMET Adjoint
MM. LOSIER, TOURAINE, COLAS, BOSCHER, Mmes LEFEVRE, CHAPRON, DAHINDEN,
GUEHL, LEMOINE, M. LEGAY Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ : M. PREVOT

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUEHL

PRÉFECTURE DE L'EURE

29 AVR. 2016

ARRIVÉE



2016 - 07 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROCÈDE au **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016**, arrêtés en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Budget Primitif de la COMMUNE :

Section de Fonctionnement 2016	538 149.07
Section d'Investissement 2016	558 283.66

Budget Primitif ASSAINISSEMENT :

Section de Fonctionnement 2016	44 301.90
Section d'Investissement 2016	40 598.99

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé

Le Maire,

Jacky LESAULNIER



Commune de Saint Pierre de Cormeilles (Eure)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Seize, le Vingt Quatre Mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 18 Mars 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire, M. DRUMARE, M. LUST, Mme PLUMET Adjoint
MM. LOSIER, TOURAINE, COLAS, BOSCHER, Mmes LEFEVRE, CHAPRON, DAHINDEN,
GUEHL, LEMOINE, M. LEGAY Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ : M. PREVOT

PRÉFECTURE DE L'EURE

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUEHL

29 AVR. 2016



ARRIVÉE

2016 - 08 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2015

Monsieur Le Maire passe la parole à Madame Minot, Comptable de la trésorerie de Beuzeville, pour présenter le compte administratif 2015 du CCAS

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du CCAS

Compte Administratif 2015 CCAS

	Dépenses 2015	Recettes 2015	Résultats 2015	Reprise / exercice antérieur (2014)	Départ Budget 2016
Fonctionnement	5 027.51	4 500.00	-527.51	7 009.19	6 481.68
Investissement					
TOTAL			-527.51	7 009.19	6 481.68

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé

Le Maire,

Jacky LESAULNIER



Commune de Saint Pierre de Cormeilles (Eure)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Seize, le Vingt Quatre Mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 18 Mars 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire, M. DRUMARE, M. LUST, Mme PLUMET Adjoints
MM. LOSIER, TOURAINE, COLAS, BOSCHER, Mmes LEFEVRE, CHAPRON, DAHINDEN,
GUEHL, LEMOINE, M. LEGAY Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ : M. PREVOT

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUEHL



2016 - 09 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2016

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de voter le budget primitif 2016 du CCAS qui se présente de la manière suivante, qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 10 981.68 €

Le conseil municipal, vote à l'unanimité des présents le budget primitif 2016 du CCAS.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé

Le Maire,

Jacky LESAULNIER

PRÉFECTURE DE L'EURE

10 JUIN 2016

ARRIVÉE



Commune de Saint Pierre de Cormeilles (Eure)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Seize, le Vingt Quatre Mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 18 Mars 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire, M. DRUMARE, M. LUST, Mme PLUMET Adjoint
MM. LOSIER, TOURAINE, COLAS, BOSCHER, Mmes LEFEVRE, CHAPRON, DAHINDEN,
GUEHL, LEMOINE, M. LEGAY Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSÉ : M. PREVOT

Secrétaire de séance : Mme Catherine GUEHL



**2016 - 10 AFFECTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT 2015
sur LE BUDGET D'ASSAINISSEMENT 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2015 ;
Constatant un excédent de fonctionnement de **40 122.84 €**

DÉCIDE de l'affecter comme suit :

A/ Résultat de l'Exercice	+ 1 418.29 €
B/ Résultat antérieur reporté	+ 38 704.55 €
C/ TOTAL du résultat à affecter	+ 40 122.84 €
D/ Solde d'exécution d'investissement 2015 (R.001) Excédent de financement	+ 36 642.21 €
G) Résultat de fonctionnement reporté (R002)	+ 40 122.84 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé

**Le Maire,
Jacky LESAULNIER**



PRÉFECTURE DE L'EURE

10 JUN 2016

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 13 JUIN 2016

SAINT-PIERRE-DE-CORMELLES

ARRIVÉE

L'an Deux Mille Seize, le 27 Avril à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormelles légalement convoqué le 21 Avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ – BOSCHER -- Mmes LEFEVRE – DAHINDEN – GUEHL - LEMOINE -
Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

MME CHAPRON – M. COLAS – M. LEGAY – M. PREVOT

Secrétaire de séance : Isabelle Lemoine

2016 -11 : ACHAT DE JARDINIÈRES

Comme prévu au budget 2016, Monsieur le Maire propose l'achat de la deuxième partie des jardinières pour un montant de 2776,56 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette décision.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



15 JUN 2016

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SAINT-PIERRE-DE-CORMELLES**

L'an Deux Mille Seize, le 27 Avril à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 21 Avril, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LO-SIER –TOURAINÉ – BOSCHER -- Mmes LEFEVRE – DAHINDEN – GUEHL - LEMOINE -
Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

MME CHAPRON – M. COLAS – M. LEGAY – M. PREVOT

Secrétaire de séance : Isabelle Lemoine

2016-12 : débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables

Elaboration du plan local d'urbanisme : délibération prenant acte du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

Vu le nouveau code de l'urbanisme, ses articles L. 103-2 à 6, L.132-10 à 13, L. 151-1 à 2 et 11 à 48, L.152-1 à 9, L. 153-1 à 47 et R 123-15 à R 123-25 ;

Vu l'article L153-12 du code de l'urbanisme qui dispose que «*Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.* »,

Vu la délibération en date du **21 mars 2013** prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme de **Saint-Pierre-de-Cormeilles**

Après l'établissement d'un diagnostic territorial de la commune, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ont été soumises au débat en séance du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme le **27 Avril 2016** et **DONNE** son accord sur l'ensemble des orientations générales.

L'unanimité du Conseil municipal vote pour ne prévoir que quelques logements, en plus de logements possibles dans le tissu bâti existant, dans les interstices ou la continuité immédiate du bourg.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé
Le Maire, Jacky LESAULNIER




13 JUIN 2016

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL ARRIVÉE

SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Seize, le dix-sept Mai, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 13 Mai 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - Mmes LEFEVRE – CHAPRON – DAHINDEN – GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – M. COLAS

Secrétaire de séance : Isabelle Lemoine

2016 – 13 ACHAT VEHICULE

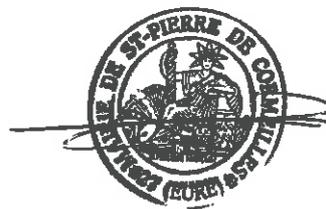
Un véhicule d'un montant de 1700 euros sera acheté et utilisé au profit de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord sur cet achat.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



13 JUIN 2016

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Seize, le dix-sept Mai, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 13 Mai 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –TOURAINÉ - BOSCHER - Mmes LEFEVRE – CHAPRON – DAHINDEN – GUEHL - LEMOINE - M. LEGAY, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT – M. COLAS

Secrétaire de séance : Isabelle Lemoine

**2016 – 14 ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SYNDICAT MIXTE DU
VERSANT DE LA TOUQUES**

Adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte du versant de la Touques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DONNE** son accord sur cette adhésion

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



15 JUL. 2016

ARRIVÉE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille seize, le trente juin, à vingt heures, le conseil municipal de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE, M LUST, Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER - TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - GUEHL - LEMOINE, Conseillers Municipaux,

ABSENTS :

M. PREVOST et M LEGAY

Secrétaire de séance : M. Jean-François DRUMARE

2016-15 RÉFECTIION DES TROTTOIRS DU LOTISSEMENT JEMIE TRANCHE

Le conseil **approuve à l'unanimité** le devis de l'entreprise BONÉ de Saint-Aubin-de-Scellon pour un montant de **47 000,40 Euros TTC**.

Le début des travaux est prévu en octobre 2016 et sera précédé par un balisage provisoire fait au cours du mois de septembre 2016.

Le marquage au sol des places de stationnement sera effectué par les agents de la 4C de Cormeilles.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

15 JUIL. 2016

ARRIVÉE

SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille seize, le trente juin, à vingt heures, le conseil municipal de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE , M LUST, Mme PLUMET, Adjoints – MM LOSIER – TOURAINE - COLAS – BOSCHER – Mmes LEFEVRE - CHAPRON – DAHINDEN – GUEHL – LEMOINE, Conseillers Municipaux,

ABSENTS :

M. PREVOST et M LEGAY

Secrétaire de séance : M. Jean-François DRUMARE

2015-16 INFORMATION COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

M. le Maire informe le conseil municipal sur l'organisation de la nouvelle communauté de commune regroupant celles de Thiberville, St Georges du Vièvre-Lieurey et Cormeilles. Il en résulte la perte vraisemblable des bureaux de Cormeilles puisque le siège de la nouvelle communauté de commune se trouvera à Thiberville. La commune de Saint Pierre de Cormeilles va certainement perdre un délégué, nous disposons actuellement de 3 membres dans l'assemblée de la 4C, il n'y en aura plus que 2 dans celle de la nouvelle communauté de communes. Le conseil souhaite la répartition de droits communs (64 sièges) pour la nouvelle communauté de communes.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 15 JUL. 2016**SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES** ARRIVÉE

L'an Deux Mille seize, le trente juin, à vingt heures, le conseil municipal de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE , M LUST, Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER
- TOURAINE - COLAS - BOSCHER - Mmes LEFEVRE - CHAPRON - DAHINDEN - GUEHL
- LEMOINE, Conseillers Municipaux,

ABSENTS :

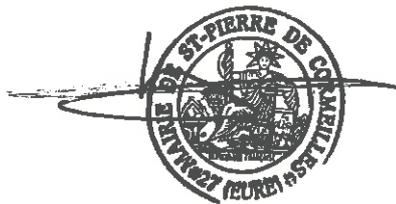
M. PREVOST et M LEGAY

Secrétaire de séance : M. Jean-François DRUMARE

2016-17 ACHAT D'UN TAILLE-BAIE

Après consultations des propositions de prix , le conseil à l'unanimité retient le devis de Blangy Motoculture pour un montant de **594,00 Euros TTC** et **donne son accord** pour son achat.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mille seize, le trente juin, à vingt heures, le conseil municipal de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE , M LUST, Mme PLUMET, Adjoints – MM LOSIER – TOURAINE - COLAS – BOSCHER – Mmes LEFEVRE - CHAPRON – DAHINDEN – GUEHL – LEMOINE, Conseillers Municipaux,

ABSENTS :

M. PREVOST et M LEGAY

Secrétaire de séance : M. Jean-François DRUMARE

2016-18 DEMANDE DE REDUCTION DES PRODUITS SANITAIRES PAR LE SYNDICAT IPRAI

L'article L253-7 du code rural et de la pêche maritime, modifié par la loi n° 2014-110 du 6 Février 2014 dite « loi Labbé » et par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 dite « loi sur la transition énergétique pour la croissance verte » impose notamment l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou promenades accessibles ou ouvertes au public.

Afin de répondre d'une part à la réglementation à venir du 1^{er} janvier 2017 sur l'emploi de produits phytosanitaires dans les lieux accueillant du public et d'autre part, suite à la demande par courrier du 16 mars 2016 reçue du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Cormeilles-Lieuvin –Thiberville, motivée par les exigences environnementales édictées par l'agence de l'eau (partenaire financeur du syndicat),

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces diverses mesures et après en avoir délibéré, donne son accord pour s'engager dans une démarche de réduction d'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces communaux conformément à la réglementation prévue et dans le souci de la préservation de l'environnement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

PRÉFECTURE DE L'EURE

19 OCT. 2016

ARRIVÉE

L'an Deux Mille Seize, le 6 Octobre 2016, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 Septembre 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE – CHAPRON – DAHINDEN – GUEHL
- LEMOINE -, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance : Dominique LUST

2016-19 FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DES CANTONS DE CORMEILLES,
THIBERVILLE, VIEVRE LIEUVIN

Monsieur le Maire expose la demande de délibération relative à la fusion des communautés de communes requise par courrier préfectoral en date du 19 Septembre 2016. **Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord** à l'intégration de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles dans cette fusion et rappelle que son choix de répartition est celui dit « de droit commun » portant le nombre de délégués à 2 personnes pour sa commune.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-PIERRE-DE-CORMELLES

L'an Deux Mille Seize, le 6 Octobre 2016, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormelles légalement convoqué le 30 Septembre 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoint - MM LOSIER –
TOURAIN - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE – CHAPRON – DAHINDEN – GUEHL
- LEMOINE -, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. PREVOT

PRÉFECTURE DE L'EURE

19 OCT. 2016

ARRIVÉE

Secrétaire de séance : Dominique LUST

2016-20 ETUDE DE L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA SOCIETE SCA TISSUE
FRANCE HONDOUVILLE

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'arrêté préfectoral relatif à l'enquête publique sur la demande d'autorisation de la société SCA TISSUE France à Hondouville d'épandre ses sous-produits sur les terres agricoles de la commune.

Le conseil municipal souligne que plusieurs épandages de ce type sont déjà effectués sur la commune et qu'un nouvel épandage pourrait être préjudiciable à l'environnement et à la protection du captage d'eau. Monsieur le Maire mentionne que Saint-Pierre-de-Cormelles tient à préserver son équilibre environnemental d'autant plus que la commune est en zone touristique.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose aux épandages de la société SCA TISSUE France sur la commune.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Seize, le 6 Octobre 2016, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 Septembre 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE – CHAPRON – DAHINDEN – GUEHL
- LEMOINE -, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance : Dominique LUST

PRÉFECTURE DE L'EURE

19 OCT. 2016

ARRIVÉE

2016-21 CDG : CONTRAT D'ASSURANCE

Monsieur Le maire informe le conseil municipal que le contrat d'assurance relatif au personnel communal souscrit avec le CDG27 arrive à expiration et que dans ce cadre, le CDG requiert notre intention de leur déléguer la passation d'un contrat d'assurance groupe.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord à cette passation.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Seize, le 6 Octobre 2016, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 30 Septembre 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE – CHAPRON – DAHINDEN – GUEHL
- LEMOINE -, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT

Secrétaire de séance : Dominique LUST

PRÉFECTURE DE L'EURE

19 OCT. 2016

ARRIVÉE

2016-22 STATION EPURATION BILAN 24H

Un bilan 24h est obligatoire. Un devis a été établi par les services du département pour un montant de 1083 Euros TTC.

Le conseil municipal donne son accord pour que ce bilan soit réalisé et concernant le montant des frais attenants imputables au budget assainissement.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINTE-PIERRE-DE-CORMELLES

PRÉFECTURE DE L'EURE

23 DEC. 2016

L'an Deux Mille Seize, le 15 Décembre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormelles légalement convoqué le 9 Décembre 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER – TOURAINE - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE – CHAPRON – DAHINDEN – LEMOINE -, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT (donne pouvoir à Mme Dahinden) – Mme GUEHL

Secrétaire de séance : Sylvie PLUMET

2016-23 ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DES HÊTROIS – ROUTE DE CAVICOURT

Pour les travaux route des Hêtrots, les travaux s'élèvent à 32 000 Euros et la participation de la commune à 1866.67 Euros.

Pour la 2^{ème} partie des travaux route de Cavicourt, les travaux s'élèvent à 260 000 Euros avec une participation de la commune de 15 166.67 Euros.

Le conseil approuve à l'unanimité que les participations de la commune à ces travaux soient imputées sur le budget 2017

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

PRÉFECTURE DE L'EURE

23 DEC. 2016

ARRIVÉE

L'an Deux Mille Seize, le 15 Décembre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 Décembre 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE – CHAPRON – DAHINDEN – LE-
MOINE -, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT (donne pouvoir à Mme Dahinden) – Mme GUEHL

Secrétaire de séance : Sylvie PLUMET

2016-24 TRAVAUX ETAGE MAIRIE

Monsieur Jean-François Drumare, 1^{er} adjoint et responsable de la commission travaux, informe le conseil que, concernant les travaux pour la mise aux normes de l'électricité et chauffage de l'étage de la mairie, 2 entreprises ont été consultées. Le devis le moins cher est celui de l'entreprise LEBELLOIS d'un montant de 6 357,60 Euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le choix de cette entreprise et la réalisation des travaux pour le montant du devis proposé.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Seize, le 15 Décembre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 Décembre 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER –
TOURAINÉ - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE – CHAPRON – DAHINDEN – LE-
MOINE -, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT (donne pouvoir à Mme Dahinden) – Mme GUEHL

Secrétaire de séance : Sylvie PLUMET

PRÉFECTURE DE L'EURE

23 DEC. 2016

2016-25 REFECTION MONUMENT AUX MORTS

La commission travaux s'est réunie le Mardi 6 Décembre avec Monsieur Pierre Bertrand, président des anciens combattants. Les travaux prévus au monument aux morts sont les suivants : enlèvement des haies, pose de grilles métalliques, construction d'un mur en silex et de piliers, réalisation d'un dallage en briques. Le commencement des travaux aura lieu en Avril 2017 par l'entreprise Jacky Losier pour un montant de 6 358 Euros TTC.

Par économie, des grilles seront récupérées sur une sépulture abandonnée.

Le conseil approuve à l'unanimité la nature des travaux envisagés et leurs montants.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Seize, le 15 Décembre, à 20 heures, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 9 Décembre 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – M. LUST - Mme PLUMET, Adjoints - MM LOSIER – TOURAINE - BOSCHER - COLAS – LEGAY - Mmes LEFEVRE – CHAPRON – DAHINDEN – LEMOINE -, Conseillers Municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. PREVOT (donne pouvoir à Mme Dahinden) – Mme GUEHL

Secrétaire de séance : Sylvie PLUMET

PREFECTURE DE L'EURE

23 DEC. 2016

ARRIVÉE

2016-26 AJUSTEMENT BUDGETAIRE DES CHAPITRES DE PAIE

Il est nécessaire d'ajuster les sommes nécessaires aux chapitres de paie afin de procéder aux paiements des salaires de décembre. Notre prestataire comptable propose que les comptes Energie-Electricité et Dépenses imprévues soient utilisés pour cet ajustement.

Le conseil donne son accord à cette demande de modifications.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER**

